

Zonage

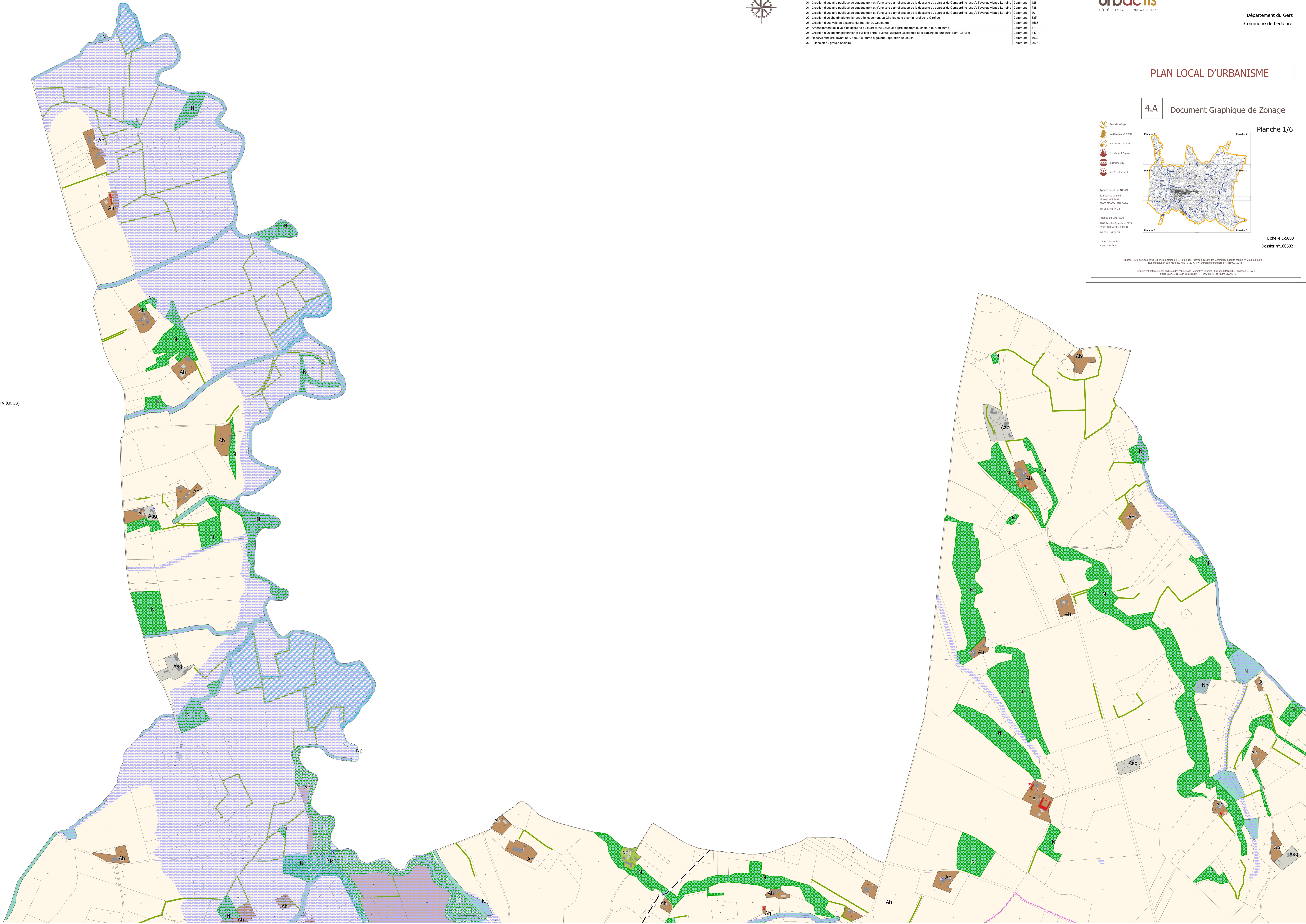
Aides prescriptions et informations

- Élaboré pour servir l'objet d'un communiqué de destination au titre de l'article L151-12 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Espace à préserver selon les dispositions de l'article L151-23 al.2 du code de l'urbanisme (Ponds ou parties)
- Espace à préserver selon les dispositions de l'article L151-20 du code de l'urbanisme (Éléments du patrimoine)
- Orientation d'aménagement et de Programmation
- Zones humides à préserver selon les dispositions de l'article L122-21 du code de l'urbanisme
- Sites Natura 2000 de l'article 9 de la loi sur le rapport à l'eau
- Parc de la ville
- Rues limitées à l'arpente selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Sont de manière à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
 - Éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- En attente d'une actualisation complète

Interdiction des secteurs situés en bordage des infrastructures de transport terrestres.

(Il ne s'agit pas d'une représentation exhaustive de toutes les servitudes)

Avertissement : Les données diffusées concernant la zone inondable sont informatives et non opposables aux tiers. Nous ne garantissons pas leur exhaustivité et leur exactitude par rappo



N°	Description	Beneficiaire	Surface en m²
01	Création d'une aire publique de stationnement et d'une voie d'aménagement de la descente du quartier du Campdigne jusqu'à l'avenue Alsace Lorraine	Commune	128
02	Création d'une aire publique de stationnement et d'une voie d'aménagement de la descente du quartier du Campdigne jusqu'à l'avenue Alsace Lorraine	Commune	10
03	Création d'une aire publique de stationnement et d'une voie d'aménagement de la descente du quartier du Campdigne jusqu'à l'avenue Alsace Lorraine	Commune	10
04	Création d'un chemin piétonnier entre le hamelet La Grotte et le chemin rural de la Grotte	Commune	385
05	Création d'une voie de desserte du quartier	Commune	1569
06	Aménagement de la voie de desserte du quartier Au Coudoulet (prolongement du chemin de la Coudoune)	Commune	801
07	Création d'un chemin piétonnier et cycliste entre l'avenue Jacques Descamps et le parking du faubourg Saint-Genès	Commune	747
08	Reprise fonction des deux voies par le hameau à gauche (opération Boushais)	Commune	1432
09	Extension du groupe scolaire	Commune	7873

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A Document Graphique de Zonage

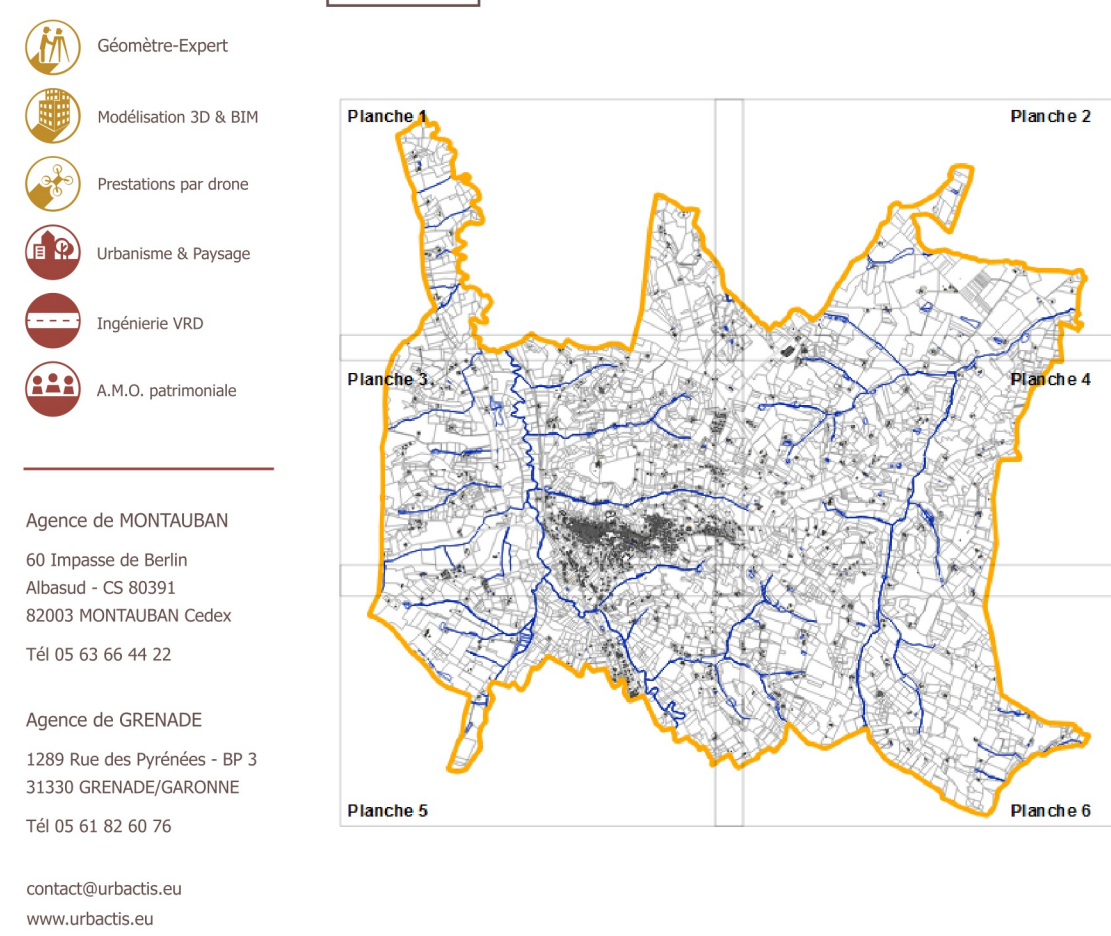


Planche 1/6

Echelle 1/5000
 ssier n°160602